



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau des personnels d'inspection, de direction,
d'orientation, d'éducation et de surveillance**

DPAE 1

Affaire suivie par :

Isabelle Schmitt

Tél. 03 88 23 35 11

Mél : isabelle.schmitt@ac-strasbourg.fr

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

**Direction des ressources humaines
Division des personnels d'administration
et d'encadrement**

Le recteur de l'académie de Strasbourg

à

Messieurs les directeurs académiques des services de
l'éducation nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
public

Monsieur le président de l'université de Haute Alsace
de Mulhouse

Monsieur le président de l'université de Strasbourg

Monsieur le directeur de l'INSA

Monsieur l'administrateur de la BNUS

Monsieur le directeur de l'ENSC de Mulhouse

Madame la directrice générale du CROUS

Madame la directrice du CANOPE

Madame la directrice du CREPS

Monsieur le chef du SAIO et délégué régional de
l'ONISEP

Madame la directrice de l'EREA

Monsieur le directeur de l'ERPD

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Mesdames et messieurs les chefs de service du
rectorat

Strasbourg, le **30 JAN. 2023**

Objet : détachement dans le corps des personnels de direction à la rentrée 2023.

Références : - lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du
ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports du 25 octobre 2021
publiées au BO spécial n° 6 du 28 octobre 2021.

- note de service du 8 décembre 2022 publiée au BO n° 48 du 22 décembre 2022.

J'attire votre attention sur la procédure de détachement dans le corps des personnels de direction d'établissement
d'enseignement ou de formation régi par le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié au titre de
l'année 2023.

Les critères de recevabilité des candidatures sont les suivants :

- être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau
dont l'indice brut terminal est au moins égal à la hors échelle A et dont le niveau des missions est
comparable aux fonctions des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation
relevant du ministre de l'éducation nationale.

L'accueil par détachement dans le corps des personnels de direction donnera lieu à un recrutement sur profil directement sur poste.

La fiche de profil des 40 postes d'adjoints au chef d'établissement destinés à l'accueil de personnels de direction par détachement sera publiée sur le site de la Place de l'Emploi Public du 30 janvier 2023 au 28 février 2023.

Dans l'académie de Strasbourg, le poste de proviseur-adjoint du lycée Montaigne de Mulhouse est offert au détachement.

Les personnels intéressés doivent déposer leur candidature dans l'application Colibris à l'adresse suivante :

<https://portail.colibris.education.gouv.fr/personnels-dencadrement/>

Le dépôt des dossiers de candidature sera possible sur Colibris entre le 30 janvier 2023 (12 heures 00) et le 28 février 2023 (12 heures 00).

Le nombre de vœux sur poste est fixé à 3 au maximum.

Les candidats devront obligatoirement transmettre via l'application Colibris les pièces justificatives suivantes :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- le dernier arrêté d'avancement d'échelon,
- un état des services validé par l'autorité hiérarchique.

Les candidats retenus par la direction de l'encadrement seront reçus en entretien entre le 3 avril 2023 et le 21 avril 2023 par le recteur de l'académie d'accueil qui procédera au classement des candidatures par ordre préférentiel sur chaque poste.

La direction de l'encadrement adressera un courriel le 5 mai 2023 aux candidats non retenus et aux candidats retenus les informant de leur accueil en détachement dans le corps des personnels de direction et précisant le poste obtenu.

Je vous prie d'assurer la plus large diffusion de la présente circulaire auprès des personnels concernés et placés sous votre autorité.

Bien cordialement



Olivier Faron